

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBSIDES 2012

A retourner dûment complété et signé, pour le 29 février 2012,
au Service des Sports – Av. du Couronnement 65 à 1200 Bruxelles
ou par mail – l.rousseau@woluwe1200.be

Dénomination du club : **Date de création** : ---- / ---- / ----

Adresse du siège :
.....

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site internet du Club

Compte bancaire : (IBAN)

Libellé

Date de la constitution du club sous forme d'ASBL :

(joindre une copie de la publication des statuts au Moniteur belge)

Fédération à laquelle le club est affilié :

Adresse :

N° d'affiliation :

Si le club n'est pas affilié à une fédération reconnue, veuillez en préciser la raison :

.....
.....
.....
.....

Président du club **Nom et prénom** : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

GSM : -----

Fax : -----

E-mail : -----

Secrétaire du club - **Nom et prénom** : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

GSM : -----

Fax : -----

E-mail : -----

Trésorier du club - **Nom et prénom** : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

GSM : -----

Fax : -----

E-mail : -----

Correspondant Qualifié auprès de la Commune et du Fonds Sportif

Nom et prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

GSM : -----

Fax : -----

E-mail : -----

Attestation de location des infrastructures

Location d'installations sportives (salles, terrains, ...)		
Localisation	Tarif horaire	Heures/semaine
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de membres en règle de cotisation pour la saison 2011 - 2012

- **habitant à Woluwe-Saint-Lambert** :

- **habitant hors Woluwe-Saint-Lambert** :

Montant de la cotisation (si différents types de cotisation sont appliqués, veuillez détailler) :

.....
.....

Appliquez-vous un tarif préférentiel aux habitants de WSL ? OUI NON

Acceptez-vous les chèques-sports de la Communauté Française pour le paiement des cotisations ? OUI NON

Listing joint des membres, avec adresse, inscrits auprès de la fédération OUI NON

Nombre d'entraîneurs NON rémunérés :

Nombre de professeurs NON rémunérés :

Entraîneurs et Professeurs rémunérés		
Nombre	Rémunération horaire	Heures/semaine
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Récapitulatif des différents subsides reçus

Fonds Sportif -----
Commission Communautaire française (COCOF) -----
Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) -----
Région de Bruxelles-Capitale -----
A D E P S -----
Autres (médailles, trophées, Rotonde,...) -----

Votre club dispose-t-il d'une buvette ou d'un club house qui lui est propre ? OUI NON

Si oui, la personne qui en assure la gérance est-elle rémunérée et quel est le montant de cette rémunération éventuelle ? -----

Votre club dispose-t-il de papier à lettre à en-tête ? OUI NON
Si oui, les logos de la Commune et du Fonds sportif y figurent-ils ? OUI NON

Votre club édite-t-il une publication périodique ? OUI NON

Si oui, spécifiez le nom de celle-ci, son tirage et son prix de vente éventuel -----

Si oui, les logos de la Commune et du Fonds sportif y sont-ils repris ? OUI NON

Votre club dispose-t-il d'un site internet ? OUI NON

Si oui, un lien avec le site www.dynamic-tamtam existe-t-il et les logos de la Commune et du Fonds sportif y sont-ils intégrés ? OUI NON

BILAN

- Frais annexes** - Eau (montant annuel) : -----
- Gaz (montant annuel) : -----
- Electricité (montant annuel) : -----

Votre club a-t-il des investissements à rembourser ? OUI NON

Si oui, spécifiez le motif de l'investissement, le montant restant dû et la périodicité du remboursement (+ éventuelles pièces justificatives) -----

Avez-vous une structure spécifique pour l'encadrement des jeunes ? OUI NON

Si oui, existe-t-il une comptabilité scindée pour votre école de jeunes ? OUI NON

Veillez remplir le document comptable ci-joint :

Situation au ... 2011

Dépenses			Recettes		
Libellé	Budget	Réel	Libellé	Budget	Réel
Frais de Secrétariat			Subsides Communaux:		
Achat/Entretien Matériel			Autres Subsides (total)		
Location Terrain			Cotisations		
Transferts			Transferts		
Frais représentation			Dons		
Rémunérations joueurs			Sponsoring		
Rémunérations Entraîneurs,...			Buvette		
Recettes activités			Bals, fêtes, ...		
Déplacements			Tombolas		
Publicité			Tournois		
Buvette					
Frais d'arbitrage					
Divers (à détailler)			Divers (à détailler)		

Je soussigné(e),

agissant en qualité de ----- ,

certifie que les éléments repris sur la présente sollicitation de subsides sont exacts et peuvent faire l'objet d'une vérification éventuelle.

Bruxelles, le -----

Signature

Formulaire de demande de subsides

Règlement

Art. 1 Des subsides sont octroyés par le Fonds sportif, dans la limite des crédits budgétaires fixés par son Conseil d'Administration, sans obligation de renouvellement et sur la base d'un dossier relatif au subventionnement des clubs sportifs de Woluwe-Saint-Lambert pour leur fonctionnement.

Art. 2 Est considéré comme club sportif, l'association qui, sans but lucratif et sans discrimination, a pour objet d'assurer ou de coordonner la pratique d'activités nécessitant un effort physique des membres affiliés ou d'organiser des activités de sport de l'esprit. Le club sera organisé en A.S.B.L. ou en association de fait.

Art. 3 Seront subventionnés les clubs, qui répondent à l'article 2, **qui sont constitués sous forme d'ASBL** et sont affiliés ou sont en cours d'affiliation à une fédération sportive ou une fédération des sports de l'esprit.

Art. 4 La demande de subvention doit être formulée au moyen du questionnaire établi par le Fonds sportif portant sur l'année civile précédente. Il sera retiré le jour et à l'endroit fixé par le Fonds sportif. Après l'avoir complété, le correspondant qualifié du club auprès de la commune ou du Fonds sportif, adressera le document, accompagné de ses annexes, avant l'expiration du délai fixé par le Fonds sportif, à l'adresse suivante : A.S.B.L. Fonds Sportif, avenue P.Hymans, 2 à 1200 Bruxelles. Toute demande incomplète ou rentrée hors délai ainsi que toute réponse volontairement erronée au questionnaire pourra entraîner le non-subventionnement total ou partiel.

Art. 5 Le club devra joindre au questionnaire une preuve de location ou d'utilisation d'installations situées à Woluwe-Saint-Lambert, **un listing de ses membres affiliés**, émis par sa fédération, **un bilan comptable** ou, au minimum, un état des dépenses et recettes du club ainsi que tout autre document, lié à l'organisation du club et que le Fonds sportif jugerait opportun de réclamer.

Art. 6 Le club subventionné devra communiquer au Fonds sportif le calendrier de ses manifestations pour l'année en cours.

Art. 7 Le club mentionnera le soutien de la Commune et du Fonds sportif dans tous ses documents de promotion ainsi que sur son site Internet, s'il en dispose, et devra faire la preuve de la mention des logos de la Commune et du Fonds sportif.